

La Bourse Aux Locaux

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort, en lien avec ses partenaires, dispose d'une base de données des locaux industriels, commerciaux et de surfaces foncières disponibles à la vente ou à la location.

Cette Bourse Aux Locaux est un extranet accessible uniquement aux partenaires qui l'alimentent, la consultent et vous font part des biens disponibles correspondant à votre recherche.

Les partenaires de la Bourse sont :

- des organismes institutionnels : CMA90, ADNFC, TANDEM, SODEB, AUTB, la Communauté de communes du Sud Territoire, la Ville de Belfort et le Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le Conseil départemental 90
- des agences immobilières : ALLIANCE TRANSACTION IMMOBILIERE et l'AGENCE BRIAND

Au 15 février 2018, la BAL recensait 207 locaux disponibles dont 152 à la location et 92 à la vente.

Vous pouvez nous adresser vos demandes de recherches de locaux en écrivant à Direct CCI et en indiquant :

- le type de local recherché
- sa localisation
- surface minimum et maximum
- besoins particuliers (parking, pont roulant, hauteur sous plafond etc.)

Les locaux

Installer physiquement son entreprise, c'est choisir un endroit et un local adapté à son activité.

Si vous créez un commerce, l'emplacement sera très important par exemple. Pour une activité de service, une vitrine n'est pas obligatoirement nécessaire vous pouvez même exercer depuis chez vous. Le facteur loyer est aussi déterminant dans le projet.

L'installation doit être réfléchie car un déménagement coûte cher quelle que soit l'activité.

N'oubliez pas :

d'assurer votre activité

Quelle que soit l'activité que vous allez exercer elle peut engendrer des risques mais surtout elle vous soumet à certaines responsabilités. Un assureur saura en fonction de votre activité vous apporter des réponses.

de créer des supports de communication : cartes de visites, flyer, etc.

Certaines mentions sont obligatoires : le nom de l'entreprise, sa forme juridique, le montant du capital, son n° de RCS et le lieu du RCS et son code NAF. Pour tout ce qui est documents comptables comme par exemple les factures ne pas oublier de mentionner les conditions générales de vente.

jyhjg

hjghjh



Si vous construisez ou réhabilitez des locaux de travail, pensez ANTICIPATION



L'anticipation dès les premières phases d'un projet de construction ou de réhabilitation de locaux de travail est porteuse de nombreux bénéfices, tant pour les salariés et autres utilisateurs des lieux, que pour le dirigeant d'une entreprise. En effet, certains oublis ou des erreurs commises au début d'un projet peuvent s'avérer par la suite irréversibles ou coûteuses à rectifier.

Afin d'aider les petites entreprises porteuses d'un projet d'implantation à intégrer en amont les éléments fondamentaux pour la qualité d'usage du futur bâtiment, l'Assurance Maladie Risques professionnels et l'INRS proposent une démarche et des points de repères.

Un document pratique a été conçu à destination des petites entreprises afin de leur présenter cette démarche de manière synthétique et visuelle.

Télécharger le guide :  Cliquez ici

Batifranc

Spécialiste régional de l'immobilier professionnel, partenaire des collectivités locales, Batifranc investit depuis 1983 auprès des P.M.E./P.M.I. pour contribuer au développement économique et à l'aménagement du territoire de la Franche-Comté et de la Bourgogne.

Vous créez votre entreprise, votre croissance nécessite d'augmenter vos capacités de production, l'optimisation de vos flux de production, vous avez un nouveau process à mettre en place... Quelles que soient les raisons, Batifranc étudiera et vous proposera la solution immobilière qui répondra le mieux à votre attente et s'engagera à vos côtés pour trouver des réponses techniques et financières, en crédit-bail ou en location.

Pour un financement en crédit-bail, Batifranc est habilitée à faire bénéficier certains clients des aides publiques (Etat, Région, Département et Europe) liées à l'immobilier professionnel selon la réglementation en vigueur. Batifranc, en sa qualité de maître d'ouvrage, adresse le dossier administratif constitué par vos soins aux collectivités, qui restent souveraines dans leurs décisions.

Contact :

BATIFRANC

32 rue Charles Nodier

BP 1155

25003 Besançon

Tél. 03 81 83 49 38 – Fax 03 81 81 89 16

contact@batifranc.fr – www.batifranc.fr

